



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Cartes de paiement

Question écrite n° 7017

#### Texte de la question

M Julien Dray attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur la multiplication des introductions en bourse des banques japonaises. Incontestablement, ces récents développements renforcent la concurrence déjà aperçue que se livrent les établissements bancaires sur l'ensemble des places mondiales. Un des éléments qui a permis en dix ans à sept banques japonaises de se hisser dans les dix premières banques mondiales en termes d'actifs, tient à l'augmentation de leur productivité. Celle-ci repose pour partie sur une informatisation très poussée et le développement de la monnaie électronique. Au Japon, le taux d'automatisation des opérations de caisse est très élevé, de l'ordre de 80 p 100 pour les établissements les plus performants. Il lui demande dans quelles mesures et par quels moyens il entend favoriser le développement de l'automatisation des opérations de caisse des établissements bancaires français en incitant l'utilisation de monnaie électronique.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, le Japon apparaît comme le premier pays au monde en matière d'automatisation des opérations de caisse. A titre d'exemple, le nombre de distributeurs ou guichets automatiques de banque (DAB-GAB) y est le plus grand ; fin 1987, on dénombrait 80 933 DAB-GAB au Japon, contre 63 865 aux Etats-Unis et 11 895 en France. Toutefois, le taux de progression de ce parc est de 26 p 100 pour la France comme pour le Japon depuis 1985, alors qu'il est de 8 p 100 pour les Etats-Unis. Ce degré d'équipement résulte d'un choix stratégique des banques japonaises effectué dans les années soixante-dix ; les GAB des banques japonaises présentent la particularité d'être situés le plus souvent dans les agences et de permettre non seulement les opérations de retrait d'espèces et d'information sur le compte mais également de dépôt de billets, de pièces et de chèques, de virements de compte à compte et de demandes de crédit liées à l'utilisation d'une carte. Cette automatisation poussée est facilitée par les caractéristiques techniques des billets produits par la Banque du Japon. A cet égard, il convient de rappeler que la nouvelle gamme de billets de la Banque de France, disponibles à partir de 1991, est conçue pour permettre aux banques françaises de procéder à une automatisation comparable de ces opérations. Enfin, la structure du système de paiement diffère sensiblement entre les deux pays. D'une part, la monnaie fiduciaire représente plus de 7 p 100 du produit national au Japon contre moins de 5 p 100 du produit intérieur en France. D'autre part, l'importance relative du chèque parmi les moyens de paiement scripturaux caractérise la France puisque 4,4 milliards d'opérations de règlement sont effectuées par chèque sur un total de 7 milliards, contre respectivement 270 millions et 3,6 milliards au Japon. En conséquence, l'automatisation des règlements en France passe principalement à court terme par la modernisation des circuits de traitement du chèque, notamment par la mise en place du nouveau système de compensation ainsi que par la substitution progressive de l'avis de prélèvement (600 millions d'opérations contre 1,856 milliards au Japon) et de la carte bancaire (900 millions d'opérations contre 210 millions au Japon). Ces derniers chiffres montrent l'importance de la progression de la monnaie électronique, encouragée par les pouvoirs publics.

## Données clés

**Auteur** : [M. Dray Julien](#)

**Circonscription** : - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 7017

**Rubrique** : Moyens de paiement

**Ministère interrogé** : économie, finances et budget

**Ministère attributaire** : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 décembre 1988, page 3710